



Mairie de Haute-Isle

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de Magny-en-Vexin



Arrêté n° 2026-05 Arrêté nomination du délégué du CNAS

Le Maire de la commune de Haute-Isle
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;
Considérant qu'il convient de désigner un délégué parmi les Élus et un délégué parmi les Agents de la commune de Haute-Isle ;
Considérant que Mme Sylviane FORGE a été élue délégué du CNAS au sein des élus de la commune par délibération du 04/04/2026 ;
Considérant que les délégués du CNAS sont nommés pour six ans, Monsieur Olivier Vivier est le seul agent titulaire de la commune,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Olivier Vivier, Adjoint technique Principal 2^{ème} classe est nommé délégué au CNAS.

Article 2 : Le Maire de la Commune de Haute-Isle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'une expédition au CNAS.

Fait à Haute-Isle le 07/04/2026
Le Maire, Jean-Yves BOUQUEREL

